



Déclaration du coffre fort

Par nini01

Bonjour,

Dois-je déclarer mon coffre fort lors du divorce . Mon mari et son avocat peuvent-ils faire ouvrir mon coffre fort ?
Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

1/ oui

2/ non, mais le juge peut l'imposer

Par Isadore

Bonjour,

Vous avez posté dans la rubrique "consentement mutuel", ce qui sous-entend un divorce à l'amiable avec un accord entre vous. Si votre mari ne vous fait pas confiance ou que vous dissimulez des biens, c'est mal engagé.